

DOSSIER DE PRESSE

DOMPTER LA VILLE PAR LA NATURE



COLLOQUE

AGENCE DES ESPACES VERTS

5 MAI 2015

SOMMAIRE

Edito	page 3
Dompter la ville par la nature	page 4
Quels paysages pour l'Île-de-France ?	page 5
L'AEV : une offre de nature et de paysage pour un meilleur cadre de vie des Franciliens	page 6
Focus sur quelques projets phares de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France	page 8
La Tégéval (Val-de-Marne) : relier les hommes et la ville naturellement	page 8
Le plateau de Saclay (Essonne) : sanctuariser les terres pour préserver les paysages agricoles	page 9
La Butte Pinson (Val-d'Oise et Seine-Saint-Denis) : rendre la terre à ses habitants	page 10
Les Buttes du Parisis (Val-d'Oise) : un balcon vert sur Paris	page 11
La Fosse aux Carpes (Essonne) : le plein de nature au cœur de la ville dense	page 12

Mobilités

L'Île-de-France est « UNE »... Et pourtant quelle diversité ! C'est probablement d'ailleurs sa première particularité : de ne pas en avoir.

Il en va ainsi de nombreuses composantes qui font l'Île-de-France : sa population, son économie, sa géographie... comme un concentré de France. Il en va ainsi de ses paysages en cercles concentriques de la Tour Eiffel (Totem récent) aux grands plateaux de la Beauce ou de la Brie.

Mais, ce qui fait la force de l'Île-de-France, c'est justement l'alliance de cette diversité à la mobilité qui y règne. L'Île-de-France est un mouvement, une somme de mobilités qui brisent, qui pénètrent « l'architecture en cible » de notre région.

L'Île-de-France est un rythme. Paris n'est pas l'Île-de-France et l'Île-de-France n'est pas Paris, pas davantage qu'elle ne se résume à la petite ou à la grande couronne. L'enjeu qui se dresse devant nous est de parvenir à faire société ensemble. Le paysage n'est pas une matière figée, c'est un mouvement...

Il nous faut sortir du débat des oppositions, homme contre nature, ville contre campagne et nous pencher sur celui de la fusion. Nous fabriquons du paysage et le paysage nous fabrique. Prenons conscience de ce mouvement, ne le combattons pas en voulant figer artificiellement ce que voit notre œil. Imaginons les mobilités et la possible interaction entre nature et ville... Notre région est une île. Non un archipel aux îlots spécifiques sur chacun desquels nous concentrerions là les bureaux, ici l'habitat, là-bas le tourisme et ailleurs l'agriculture...

Notre région est « UNE » île... une île en mouvement !



© M. Colson

Olivier Thomas

Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Dompter la ville par la nature

Chaque jour, les zones urbaines et périurbaines couvrent davantage de surface et soulignent la fragilité de notre jardin planétaire. L'espace urbain a progressé, en France, de 19 % en une décennie (2000-2010)¹. Les nouvelles formes d'habitat, en réponse à l'accroissement de la population, ont consommé plus d'espace et de nouvelles unités urbaines, issues du regroupement de villes et villages, sont apparues.

Au point qu'en 2050, 70% de la population mondiale vivra en ville !

Or aujourd'hui, 44% des habitants des agglomérations de plus de 100 000 habitants jugent que la nature n'est pas assez présente dans leur quotidien².

En réponse aux enjeux démographiques, sociaux et économiques, de nouvelles formes de grands projets d'aménagements émergent aujourd'hui en France. La place de la nature, de l'agriculture, des espaces naturels est désormais chaque fois questionnée. Ces grands projets formeront les zones urbaines de demain. Ils façonneront les territoires et les paysages. Ainsi que l'homme l'a toujours fait au fil des siècles, à la ville comme à la campagne.

Les paysages sont des éléments fondamentaux du cadre de vie et du bien-être de chacun. Ils appartiennent à tous, ils constituent un patrimoine mais aussi un capital qu'il est nécessaire de préserver et de distribuer équitablement.

A l'heure du projet ministériel de Plan Paysage³, l'Île-de-France est un exemple clé en matière de ressource de paysages. Confrontée à l'étalement urbain depuis toujours, la région capitale révèle aujourd'hui l'impérieuse nécessité de maîtriser le développement de la ville sans l'opposer à la nature. Concentrant à elle seule un cinquième de la population française sur 25 % de sa surface, cette région œuvre actuellement à la mise en place du **Grand Paris**, qui a pour ambition de développer les logements (70 000 logements construits par an) et les transports d'ici 2030.

C'est dans ce contexte que l'AEV, outil mettant en œuvre la politique environnementale de la Région Île-de-France, qui protège depuis 40 ans près de 40 000 ha d'espaces naturels pour les offrir aux franciliens, a choisi comme thème pour son colloque annuel « **Dompter la ville par la nature** ». Une journée où architectes, géographes, urbanistes, sociologues paysagistes, responsables associatifs, agriculteurs et responsables politiques viendront témoigner et débattre autour **de l'enjeu des paysages et de l'équilibre ville-nature auxquels l'Île-de-France est particulièrement confrontée.**

¹ Source http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1364%C2

² Source - Sondage Fête de la Nature réalisé par OpinionWay <http://www.fetedelanature.com/espace-presse/resultats-sondage-le-rapport-des-francais-a-la-nature> Source

³ Source <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-a-presente-une.html>

Quels paysages pour l'Île-de-France ?

L'Île-de-France, c'est :

- 12 000 km²
- 12 millions d'habitants
- 25% de zones urbaines
- 50% d'espaces agricoles
- 25% de forêts

Souvent réduite, à tort, à Paris et son agglomération, l'Île-de-France propose pourtant une offre paysagère très variée : zones urbaines et rurales, landes, plateaux, forêts, cours d'eau, espaces agricoles, espaces naturels rares à la biodiversité exceptionnelle... Une diversité de milieux dont la cohabitation est plus que jamais indispensable.

Représentant 50% de la surface, les terres agricoles franciliennes sont parmi les plus fertiles au monde ! Capital nourricier, écologique

et économique, l'agriculture participe de manière inconditionnelle à la diversité du paysage francilien. Mais les sols pollués, épuisés, fragmentés questionnent aussi nos désirs d'une agriculture urbaine. Les paysages nourriciers de demain s'inventent à partir des nouvelles dynamiques de l'écologie urbaine : maraîchage participatif, cueillette urbaine, vergers collectifs.

Les villes, quant à elles, sont également en pleine mutation.

Bien que la surface urbanisée ne représente que 25% du territoire francilien, la pression foncière qui s'y opère induit un grignotage des terres qu'il est important de maîtriser. Devenues diffuses et poreuses, les zones urbaines et périurbaines créent de nouveaux territoires. Paysages de franges, de lisières et d'interstices... une autre nature s'infiltrer dans les blessures de nos territoires fragiles et inventent de nouveaux modes d'habiter : infrastructure écologique, agritecture, armatures paysagères, trame verte et bleue...

Fléau pour les uns, nouveau berceau écologique pour les autres : le statut des villes est aujourd'hui remis en cause. Il devient donc urgent de travailler différemment les paysages et de repenser les grands projets de construction de logements et de transports en vue de faire cohabiter ville et nature.



© Sylvain Legrand

L'Agence des espaces verts de la région Île-de-France : une offre de nature et de paysage pour un meilleur cadre de vie des Franciliens

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) est le seul organisme en France qui œuvre quotidiennement à connecter ville et nature et à développer l'équilibre entre ces deux entités. En préservant les espaces naturels franciliens, l'AEV invente continuellement de nouvelles relations entre ville et nature, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité.

Avec **66% des habitants de l'agglomération parisienne qui estiment que la nature n'est pas assez présente dans leur quotidien, l'Agence des espaces verts répond à un besoin essentiel des Franciliens¹.**

Outil unique de protection des espaces naturels en France, l'AEV est née en 1976, en même temps que le Conservatoire national du Littoral. Établissement public administratif, l'Agence met en œuvre la politique régionale en matière de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels (forêts, sites écologiques, espaces agricoles...).

Dans ce cadre, l'Agence des espaces verts a 5 principales missions :



- **Aménager le territoire d'Île-de-France** : l'AEV acquiert et met en valeur des forêts, sites écologiques, trames vertes et œuvre également, aux côtés des collectivités territoriales, pour un retour de la nature en ville.
- **Ouvrir les forêts et les espaces naturels** : l'Agence favorise l'accès aux espaces naturels de proximité avec plus de 30 sites régionaux ouverts à la balade.
- **Maintenir l'agriculture près des villes** : pour lutter contre la pression urbaine et aider le secteur agricole à se développer, l'AEV pratique une veille foncière et acquiert, si nécessaire, des espaces agricoles menacés, qu'elle loue par la suite à des agriculteurs, notamment en bio ou aux pratiques raisonnées.
- **Préserver la biodiversité** : par le biais d'études et de modes de gestion écologiques, les agents de l'AEV assurent la protection de la faune et de la flore, la surveillance et l'entretien des propriétés régionales.

¹ Source - Sondage Fête de la Nature réalisé par OpinionWay <http://www.fetedelanature.com/espace-presse/resultats-sondage-le-rapport-des-francais-a-la-nature>Source

➤ **Sensibiliser à l'environnement** : les programmes d'éducation « Forestiers Juniors » et « Agriculteurs Juniors » permettent à l'AEV de sensibiliser chaque année près de 10 000 écoliers franciliens. Des sorties nature gratuites sont également proposées à tout public, chaque week-end, dans les espaces naturels régionaux.

A travers son action, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France participe à l'aménagement du territoire régional et à la conservation de la biodiversité francilienne. Pour la Région Île-de-France, la nature n'est plus une simple variable d'ajustement du développement urbain. Considérée comme un pilier de l'aménagement durable, elle est aujourd'hui intégrée aux schémas d'aménagement du territoire francilien.

Celui-ci est notamment structuré par le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) dont l'Agence des espaces verts est partie prenante.** Jusqu'à l'horizon 2030, le SDRIF coordonne le tracé des principales infrastructures de transport, les aires à urbaniser, les terres agricoles et les espaces naturels à préserver.

Et parce qu'aménager un territoire implique la conservation de sa biodiversité, l'Agence des espaces verts a contribué activement à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) mettant en œuvre, au niveau des territoires, la création de la Trame verte et bleue. Mesure phare du Grenelle Environnement, elle constitue un véritable outil d'aménagement du territoire destiné à enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Au quotidien, l'AEV met en œuvre ces schémas à travers divers projets liant ville et nature. Focus sur quelques initiatives phares en la matière.



La Tégéval



Le plateau de Saclay



Les Buttes du Paris



La Fosse aux Carpes



La Butte Pinson

Focus sur quelques projets phares de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France

➤ La Tégéval (Val-de-Marne) : Relier les hommes et la ville naturellement

Initiée dans les années 90, pour compenser la construction de la ligne à grande vitesse de l'interconnexion des TGV, la Tégéval s'attache à connecter les parcs, les espaces naturels et les liaisons douces locales pour faciliter les déplacements, favoriser la présence de la nature en ville, mais aussi renouveler l'offre de loisirs.



La Tégéval, pensée conjointement aux échelles régionale et départementale, résout l'opposition apparente entre ville et nature. Le projet se place dans une perspective constante de recherche d'équilibre et d'articulation, entre les nécessités du monde urbain - ses usages de l'espace et ses modes de vie - et les impératifs de préservation d'un patrimoine naturel parfois exceptionnel.

D'une surface totale de 100 hectares pour un linéaire de 20 km allant de Créteil à Santeny, elle a été imaginée dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement. Le territoire, très urbanisé et déjà morcelé par les infrastructures, doit en effet répondre à une double problématique : celle des continuités écologiques entre les zones urbaines et rurales et celle des déplacements, essentiels pour le développement social, économique et humain du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne.

Les chantiers ont démarré en septembre 2013 et vont durer une quinzaine d'années avec, pour priorité, d'assurer la continuité du parcours afin que les usagers disposent rapidement d'un cheminement continu entre Créteil et Santeny. Lors de ce premier temps d'aménagement, une stratégie de valorisation des milieux est mise en place pour garantir la sécurité et le confort de la promenade, consistant à accompagner les dynamiques naturelles grâce à des interventions simples et ciblées : enrichissement ou appauvrissement des sols, contrôle des plantes invasives, réouverture de milieux... Cette stratégie permettra à la Tégéval d'être une coulée verte largement perceptible sur le territoire dans un temps relativement court.

Plus d'informations : <http://www.lategeval.fr>

➤ Le plateau de Saclay (Essonne) : Sanctuariser les terres pour préserver les paysages agricoles

Situé à 20 kilomètres de Paris, le plateau de Saclay s'étend sur 5 000 hectares, dont la moitié sont des surfaces agricoles. Plus de 2 000 hectares – au sein des 2 400 hectares sanctuarisés par la loi au titre de la zone de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers du plateau – sont aujourd'hui protégés par l'Agence des espaces verts. Site phare du projet du Grand Paris, le plateau est aujourd'hui au cœur des débats.

Aux portes de l'agglomération parisienne, l'espace agricole du plateau de Saclay assure une exploitation de haut rendement et de grande qualité. Il est aussi le lieu d'implantation d'équipements scientifiques, industriels et de recherche importants procurant aux centres urbains du secteur un développement significatif. Deux grands sites naturels, la vallée de la Bièvre et celle de l'Yvette, se situent à proximité immédiate.

© Sylvain Legrand



Un équilibre fragile, qu'il est aujourd'hui important de préserver. Les espaces agricoles représentent 50 % de la surface de l'Île-de-France (569 000 hectares). Toutefois, chaque année, 1 500 hectares de terres agricoles franciliennes disparaissent de la carte. Un phénomène contre lequel l'Agence des espaces verts (AEV) lutte depuis plus de vingt ans pour sauvegarder l'agriculture aux portes

de Paris. C'est dans ce cadre qu'elle a acquis 600 hectares au sein des 2 000 hectares de terres agricoles qu'elle protège et a mis en place des baux de longue durée pour que des agriculteurs puissent s'y implanter durablement et développer leurs projets. Car contrairement aux bois et forêts, les espaces agricoles ne sont pas soumis à un cadre réglementaire les protégeant suffisamment. Ils ont pourtant un rôle essentiel et omniprésent dans nos vies : préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et du paysage francilien, création d'emplois, et production d'aliments de proximité. L'AEV œuvre au quotidien pour reconnecter ville et agriculture.

Plus d'informations :

<http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/amenager-le-territoire/les-perimetres-regionaux-d-intervention-foncier/prif-plateau-de-saclay>

➤ La Butte Pinson (Val-d'Oise et Seine-Saint-Denis) : Rendre la terre à ses habitants



Maillon important de la ceinture verte autour de la capitale, la Butte Pinson est un témoin de l'histoire de la campagne parisienne. Appartenant à un territoire très urbanisé, elle renoue aujourd'hui avec son riche passé arboricole et maraîcher, grâce à un long travail d'acquisition foncière, amorcé par l'AEV pour le compte de la Région Île-de-France en 1985. 70 hectares

sur les 110 hectares au total sont acquis. La butte s'étend sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Cette butte témoin, au sous-sol gypseux, surplombe le bassin parisien, elle constitue le premier relief au Nord de Paris après Montmartre. Elle a longtemps fait partie du paysage comme de la vie des riverains. L'exploitation des carrières de sable puis de gypse et leurs remblaiements, durant plus de 80 ans, a bien failli faire disparaître définitivement cet espace ouvert aux franciliens. La nature ayant repris ses droits, le site s'est enrichi. Pour renouer ce lien historique entre une population et un territoire, l'AEV a proposé un projet d'aménagement ambitieux et lancé d'importants travaux de sécurisation. Inauguré en 2011, un ruban vert inscrit un nouvel axe de promenade nord sud, en redonnant aux paysages de la Butte toutes ses lettres de noblesse : prairies, espaces boisés, jardins et vergers partagés... Installé en 2014, le parcours du peintre Maurice Utrillo rappelle le riche passé culturel du site.

Plus d'informations :

<http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/ouvrir-les-espaces-naturels-au-public/les-grands-projets/projet-la-butte-pinson-renaissance-d-une-friche>

➤ Les Buttes du Parisis (Val d'Oise) : un balcon vert sur Paris

© L'Agence Nature - F.Chenel



Au sein d'une agglomération dense où vivent 200 000 habitants, les 621 hectares de l'espace naturel régional des Buttes du Parisis sont traversés par une liaison verte qui, d'est en ouest, relie les deux bords d'une boucle de la Seine grâce à deux coulées vertes et un chapelet de buttes.

Culminant à 170 mètres, les quatre buttes offrent des vues exceptionnelles sur Paris et l'ouest parisien. Boisées sur

environ les deux tiers de leur superficie, elles se détachent dans le paysage, malgré l'urbanisation voisine et les altérations du relief causées par l'exploitation des carrières.

Parmi elles, la Butte des Châtaigniers, véritable belvédère naturel perché à 125 mètres d'altitude au-dessus de Paris, offre à nouveau un balcon vert sur la capitale. Après un demi-siècle d'activité industrielle, les promeneurs l'avaient déserté mais l'AEV, devenue propriétaire du site en 1983, a restauré ce maillon essentiel de la ceinture verte et rouvert le site en octobre 2013.

➤ La Fosse aux Carpes (Essonne) : Le plein de nature au cœur de la ville dense



Située au cœur de l'Essonne à vingt kilomètres au Sud-Est de Paris, cette ancienne gravière a été rachetée en 1998 par l'Agence des espaces verts, puis son périmètre a bénéficié d'un Arrêté de protection de Biotope dès l'année suivante.

Avec ses 14 hectares de plans d'eau reliés à la Seine et ses 12 hectares de berges et de terres boisées, la Fosse aux Carpes est en effet aujourd'hui le refuge de la Prêle de Moore et du Faux riz, deux espèces de berges d'étang, très rares et vulnérables en Région Île-de-France. Elle accueille également une colonie de Hérons cendrés, qui a d'ailleurs motivé la promulgation de l'Arrêté de protection de Biotope.

Pour concilier au mieux préservation de la faune et de la flore et accueil du public, l'AEV a lancé en 2010 un projet d'aménagement paysager avec, en point d'orgue, la création d'une passerelle en bord de Seine. 38 mètres de long, 4,5 mètres de large, 66 tonnes... Malgré des mensurations imposantes, elle s'inscrit en douceur dans le paysage des rives de la Seine et offre aujourd'hui aux Franciliens une continuité de promenade le long du fleuve, en limite de la ville de Draveil.

CONTACTS PRESSE



Véronique Pichot - vpichot@aev-iledefrance.fr – 01 83 65 38 01



RUMEUR PUBLIQUE

Claire Ciangura - claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

Audrey Noël - audrey@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 03